

Zeitschrift: Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2007)
Heft: 2

Artikel: "Des mesures contraignantes seront nécessaires"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Des mesures contraignantes seront nécessaires»

INTERNET

«Stratégie d'efficacité énergétique pour un avenir énergétique durable»:

www.bfe.admin.ch

Label MINERGIE:

www.minergie.ch

Certificat énergétique pour les bâtiments:

www.certificatenergetique.ch

En Suisse, au cours des 50 dernières années, la consommation globale d'énergie a plus que quadruplé. Le secteur du bâtiment, le plus dissipateur, en est responsable pour près de moitié. Des mesures sont à l'étude pour améliorer l'efficacité énergétique.

Il suffit de parler d'améliorer l'efficacité énergétique pour que tous les regards se tournent vers le secteur du bâtiment. Il y a de quoi: 45% des 890 440 térajoules d'énergie consommés en Suisse en 2005 l'ont été dans ce secteur.

La bonne nouvelle, c'est que le potentiel d'économie d'énergie est très important. Selon le document «Stratégie d'efficacité énergétique pour un avenir durable» de SuisseEnergie (lire en p.2-3), le potentiel d'économie technico-économique, à savoir ce qui est faisable techniquement et réalisable économiquement, se monte à 55% pour les bâtiments neufs et se situe entre 40 et 50% pour les rénovations. Le potentiel d'économie technique grimpe à 70% dans les deux cas.

Priorité aux rénovations

«Nous ne devrions pas avoir de difficulté à atteindre ces 50 à 70% de réduction d'ici à 2035 pour les nouvelles constructions, affirme Andreas Eckmanns, responsable du domaine Bâtiment à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Mais celles-ci ne représentent que 1% du parc immobilier chaque année. C'est donc avant tout dans les bâtiments existants qu'il est capital de diminuer la consommation, grâce à une rénovation énergétiquement efficace. Et aujourd'hui, nous avons trop peu de mesures en place pour cela.»

Et des mesures, il en faudra pour remplir les objectifs d'économie d'énergie prévue dans la stratégie de SuisseEnergie: 12% en 2020, 29% en 2035 et 45% en 2050. Ces objectifs correspondent au scénario IV des perspectives énergétiques publiées à la mi-février par le Dé-

partement de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Rappelons que le scénario IV est basé sur une politique énergétique axée sur la «société à 2000 watts» et dotée de mesures rigoureuses visant à réduire la consommation d'énergie et à augmenter la part des énergies renouvelables.

Mesures politiques indispensables

Ces objectifs sont-ils réalistes aux yeux du responsable du secteur des bâtiments à l'OFEN? «Ils sont légitimes et nécessaires pour aller vers un développement durable. Réalistes? C'est plus difficile à dire. Si les milieux politiques y sont favorables et prennent des mesures conséquentes, alors oui, c'est possible. Cela peut se faire à travers une taxe sur l'énergie, qui devrait doubler son prix, une contrainte juridique liée à l'efficacité énergétique des bâtiments existants ou encore une combinaison des deux.»

Parmi les outils importants de la politique climatique et énergétique suisse actuellement en vigueur figure le label MINERGIE. Il définit depuis 1998 les exigences en matière de confort, de rentabilité et d'efficacité énergétique. Les bâtiments construits ou rénovés selon cette norme consomment la moitié moins d'énergie que les bâtiments conventionnels.

Hypothèque MINERGIE

Pour Andreas Eckmanns, plusieurs avantages poussent les propriétaires à rénover leur bâtiment selon la norme MINERGIE: «En premier, il y a la réduction de la consommation énergétique et l'économie qui en découle. Le rehaussement du confort, notamment par le renou-

vement de l'air automatique, est également un point très apprécié. Troisième avantage, ces bâtiments ont une meilleure valeur marchande que les bâtiments traditionnels sur le marché de l'immobilier. Cette constatation a été faite par la Banque cantonale de Zurich. Dès lors, plusieurs banques proposent une hypothèque MINERGIE à des conditions avantageuses.»

Outre le label MINERGIE, il existe différentes mesures d'encouragement des cantons dans le secteur du bâtiment. C'est une particularité de la Suisse: la politique énergétique dans le secteur du bâtiment relève essentiellement de la compétence des cantons. «La loi sur l'énergie de la Confédération ne contient que les dispositions de principe», ajoute Andreas Eckmanns.

Certificat énergétique pour les bâtiments

Lors de son assemblée de printemps du 23 mars, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a décidé de rehausser les dispositions

«C'EST AVANT TOUT DANS LES BÂTIMENTS EXISTANTS QU'IL EST CAPITAL DE DIMINUER LA CONSOMMATION GRÂCE À UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUEMENT EFFICACE», ANDREAS ECKMANNS, RESPONSABLE DU DOMAINE BÂTIMENT À L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE.

cantonales pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes au niveau des constructions MINERGIE. En outre, l'introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments doit être évaluée.

Le certificat énergétique pour les bâtiments est un certificat qui renseigne sur l'efficacité énergétique globale de tous les types de bâtiments. Il permet ensuite de classer, à la façon de l'étiquette Energie bien connue aujourd'hui dans le domaine de l'électroménager, les bâtiments sur une échelle allant de A, très économe, à G, très peu économe. Il est en premier lieu un instrument favorisant la transparence sur le marché de l'immobilier. Il fournit également une base pour le conseil et les rénovations énergétiques des bâtiments.

Chaleur ou électricité?

En outre, le certificat énergétique pour les bâtiments est global et permet de comparer la consommation énergétique liée au chauffage à celle liée aux besoins en électricité. «C'est très intéressant, reprend le spécialiste de l'OFEN. On remarque par exemple que pour un bâtiment standard, le chauffage correspond à la moitié environ de la consommation d'énergie primaire. Dans les bâtiments administratifs, le chauffage ne représente plus qu'une petite partie, tout particulièrement dans ceux possédant le label MINERGIE.»

Et Andreas Eckmanns d'ajouter aussitôt: «Les premières mesures pour améliorer un mauvais classement seront avant tout entreprises dans le secteur de l'électricité. Elles y sont généralement meilleur marché et plus facile à réaliser.»

Zoug en avance

L'Union Européenne dispose déjà d'un tel certificat énergétique pour les bâtiments publics et privés depuis le début de 2006. De son côté, le canton de Zoug a décidé l'année dernière de reprendre le certificat européen à son compte. «Il est facultatif mais sera toutefois contrôlé et certifié par les autorités, précise le spécialiste de l'OFEN. Je présume que le canton de Zoug adoptera la méthode nationale lorsque celle-ci sera disponible.»

La Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) est en train de définir un cahier technique et une méthode de calcul pour élaborer un certificat énergétique pour les bâtiments en Suisse.

Pourquoi ne pas reprendre tout simplement le modèle du canton de Zoug? «Il a été développé en très peu de temps. Il s'est par exemple avéré qu'il est nécessaire de distinguer différentes catégories de bâtiment. En outre, il est très important que tous les acteurs suisses se retrouvent dans cette mesure. La SIA est à même de réaliser cela et a donc un rôle important à jouer.»

Marché test entre 2008 et 2010

Quand le certificat pour les bâtiments entrera-t-il vigueur? «La publication du cahier technique de la SIA est attendue pour la deuxième moitié de 2007. Début 2008, nous souhaitons pouvoir réaliser les premières expériences sur une base volontaire dans le cadre d'un marché test. SuisseEnergie sera chargée de coordonner cette phase entre 2008 et 2010. Une éventuelle transposition juridique sera du ressort des cantons.»

Cette mesure supplémentaire bienvenue suffira-t-elle à atteindre les objectifs fixés par SuisseEnergie dans son papier stratégique? Le spécialiste de l'OFEN est catégorique: «Non. Dans un marché aussi complexe, il est nécessaire de disposer d'une batterie de mesures bien coordonnées afin d'avoir un effet en profondeur. Il est important que les milieux politiques accélèrent le rythme et définissent des mesures contraignantes.»

Rénovez votre maison – mais sachez vous y prendre!

Au mois de mars 2007, SuisseEnergie a publié et distribué à 1,2 million de propriétaires de maisons individuelles ou de maisons à deux appartements un bulletin d'information spécial sur la rénovation des bâtiments. Pourquoi cette publication? Parce que la Suisse a grand besoin de rénover. Environ 70% de l'ensemble des bâtiments ont plus de 25 ans, et près de la moitié d'entre eux n'a plus été rénovée depuis 1980. Se contenter d'une simple retouche «cosmétique», c'est manquer une chance d'adapter les bâtiments aux normes énergétiques actuelles. Et il faut savoir qu'une rénovation bien pensée et bien réalisée peut diviser la consommation de votre maison par deux.

Le bulletin de SuisseEnergie livre des informations détaillées sur les technologies et matériaux modernes servant à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, du chauffage, de même que les possibilités de financement et les contributions d'encouragement des différents cantons.

Cette édition spéciale pour les propriétaires fonciers, disponible en français, allemand et italien, peut être obtenue gratuitement en envoyant un e-mail à michael.kohler@bfe.admin.ch ou téléchargée sur Internet à l'adresse <http://www.bfe.admin.ch/01191/index.html?lang=fr>.

(bum)